

CSRP, 2010. Législations en matière de gestion des Requins dans l'espace CSRP. Bilan des acquis du projet PSRA sur les législations dans les différents pays jusqu'en 2010. In: Diop, M. & J. Dossa. 2011. 30 Years of shark fishing in West Africa. Corlet/ Condé-sur-Noireau (France): Fondation internationale du Bassin d'Arguin, Regional Marine and Coastal Conservation Programme for West Africa, and the Sub-Regional Fishing Commission.

Législations en matière de gestion des Requins dans l'espace CSRP

Pays	Mesures réglementaires
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> - Fixation de taille minimale de 1^{ère} capture pour les Tollos (<i>Mustelus mustelus</i> et <i>leptocharias smithi</i>) à 60 cm. - Interdiction de pêche aux requins en 2003 (sauf les tollos : <i>Mustelus mustelus</i> et <i>Leptocharias smithi</i>) dans le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) - Dans le cadre de l'accord RIM-UE, interdiction aux thoniers canneurs et palangriers de surface de pêcher les espèces suivantes : requin pèlerin (<i>Cetorhinus maximus</i>) ; requin blanc (<i>Carcharodon carcharias</i>) ; requin taureau (<i>Carcharias Taurus</i>) ; requin-hâ (<i>Galeorhinus galeus</i>) - Adoption officielle PAN-Requins en 2007
Cap-Vert	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des objectifs du PAN-Requins dans le plan de gestion des pêcheries depuis 2006 - Interdiction du finning depuis 2005 dans toutes les eaux territoriales du pays - Définition de mesures d'aménagement et de gestion des Requins dans le bulletin officiel du Cap Vert
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> - Instauration d'une licence de pêche aux requins en Guinée (passage de 5 000 000 NFG, environ 1 000 Euros en 2005, à, 7500 \$US en 2009) - Adoption officielle du Plan d'Action Requins (PAN-Requins) en 2006 - Interdiction du finning depuis 2009 dans toutes les eaux territoriales du pays - Interdiction de pêche des 7 espèces de raies et requins en danger critique d'extinction
Gambie	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction du finning depuis 2004 dans toutes les eaux territoriales du pays - Mise en place de mesures prônant l'obligation de débarquement sur le sol national des Requins capturés dans les eaux gambiennes - Adoption officielle du Plan d'Action Requins (PAN-Requins) en 2010 - Formulations de mesures de gestion dans la loi sur la régulation de la pêche en 2008 et son décret d'application
Guinée-Bissau	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de pêche aux requins dans les AMP - Loi générale des pêches protège les Requins - Adoption officielle du Plan d'Action Requins (PAN-Requins) en 2008
Sierra-Leone	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption officielle du Plan d'Action Requins (PAN-Requins) en 2008 - Licences spécifiques Requins; - Interdiction finning; - Interdiction débarquement juvéniles; - Mise en place d'une licence spéciale de pêche aux Requins ; - Mise en place d'une taxe à l'exportation des produits de Requins ; - Augmentation du maillage des filets Requins (300 m/m)
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption officielle du Plan d'Action Requins (PAN-Requins) en 2006 - l'inscription sur la liste des espèces protégées les trois espèces de poissonsscies - Proposition de fixation de la taille de première capture de espèces: le requin marteau halicorne (<i>Sphyrna lewini</i>) : mâle 140 cm et femelle 165 cm et la raie guitare fousseuse (<i>Rhinobatos cémiculus</i>) : mâle 106 cm et femelle 100 cm

Source : Bilan des acquis du projet PSRA sur les législations dans les différents pays jusqu'en 2010